

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 6/2020

Nombre de membres

Membres	04
Présents	03
Représentés	00
Votants	03
Exprimés	03
Pour	03
Contre	00

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Séance du

04 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre mai, à **11 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY,

Pouvoirs :

Excusés : M. Jean-Jacques BIGOURET

Absents :

Date de convocation : 23 avril 2020

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

Objet : Construction d'un centre de santé - Demande d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin

Monsieur le Président rappelle que la construction du centre de santé est estimée à 500 000 € HT et que, subventions déduites, l'autofinancement de ce projet s'élève à 150 000 €

Après avoir étudié plusieurs offres de prêt, le Président propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 150 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1.2 %
- Amortissement : progressif
- Périodicité : annuelle

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne et du Limousin, aux conditions énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces à intervenir